

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

MESURES DE JUSTICE EN FAVEUR DE LA REVALORISATION DES PENSIONS DE
RETRAITES AGRICOLES - (N° 2842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Brugerolles

ARTICLE 3 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 4, après le mot :

« pensions »,

insérer les mots :

« des non-salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.